

COMBAT OUVRIER

Mensuel communiste révolutionnaire (trotskyste)

Pour la construction d'un parti ouvrier révolutionnaire
en Martinique et en Guadeloupe

Pour l'émancipation des peuples de Martinique et de Guadeloupe
Pour la reconstruction de la IV^e Internationale

Numéro 59

Mercredi 17 mars 1976

Prix : 1 F

LES ÉLECTIONS NE PEUVENT CHANGER NOTRE SORT

SEULE LA LUTTE LE FERA

LES élections cantonales sont terminées. L'attirail électoral sera remis dans les placards jusqu'à la prochaine « consultation ». Ainsi va la démocratie bourgeoise : les travailleurs y ont le droit de choisir des gens qui iront siéger dans une assemblée qui n'a aucun pouvoir. Par contre ceux qui détiennent le pouvoir réel, eux, échappent à tout contrôle. Les travailleurs ont le droit de voter de temps à autre pour envoyer dans une assemblée, à peu près impuissante, des gens qui pour la plupart ne sont pas les défenseurs de leurs intérêts réels. Mais sur les questions qui les concernent de près, celles qui touchent à leurs conditions de travail, à leurs conditions d'existence, il n'est surtout pas question de voter.

Et quand bien même cela se ferait, cela ne suffirait pas pour changer le sort des travailleurs.

Les élections ne sont pas pour les travailleurs un moyen de changer leur sort.

C'est cela que nous avons développé tout au long de notre campagne.

Le seul intérêt que pouvait avoir la participation à ces élections, était que les travailleurs les utilisent pour faire connaître leur mécontentement. Ils pouvaient le faire en votant pour les candidats révolutionnaires.

Un certain nombre de travailleurs l'ont fait dans les cantons où il y avait de tels candidats.

Il s'est trouvé plus d'un millier de travailleurs sur les sept cantons où il y avait des candidats révolutionnaires pour exprimer leur mécontentement en votant pour eux.

Mais la majorité des travailleurs fait encore confiance aux grandes organisations ouvrières et dans une grande mesure exprime aussi de cette façon son opposition au pouvoir colonial et à l'exploitation. C'est ainsi que la majeure partie des voix des travailleurs se sont portées sur les candidats communistes, socialistes ou progressistes.

Il n'y a pas de changement majeur dans la façon dont les voix se sont réparties sur les candidats. La droite n'a pas progressé, la gauche non plus. Il est donc difficile de tirer une conclusion quelconque du résultat de ces élections.

La composition des Conseils généraux de Martinique et de Guadeloupe restera à peu près la même. La gauche sera majoritaire en Guadeloupe, et minoritaire en Martinique. C'était déjà le cas avant ces dernières élections. Les travailleurs guadeloupéens n'ont pas vu pour autant en quoi cela influait sur leurs luttes. Pour changer leurs conditions d'existence, ils doivent, tout comme les travailleurs de la Martinique se battre et contraindre chaque fois les patrons à leur donner satisfaction par la grève.

Ce que ni les élections, ni une majorité de gauche au Conseil général ou dans quelque Assemblée que ce soit ne pourront jamais leur donner, les travailleurs peuvent l'obtenir par leurs luttes.

Le terrain électoral n'est pas celui sur lequel les travailleurs pourraient changer leur sort. C'est en comptant sur leur capacité, à se mobiliser et à se battre qu'ils verront un jour changer la situation qu'ils vivent aujourd'hui. C'est en suivant la voie que viennent tour à tour de prendre les travailleurs des hôpitaux en Martinique, ceux de la banane en Guadeloupe que les travailleurs mettront fin à une situation qui perpétue l'exploitation et la misère.

La grève des ouvriers des bananeraies une victoire due à leur combativité

LES travailleurs des bananeraies ont fait reculer les patrons en obtenant que le salaire des ouvriers agricoles ne soit plus inférieur au SMIC. Ils ont aussi obtenu que toutes les augmentations du SMIC soient répercutées sur leurs salaires. Ils ont enfin imposé le maintien de la journée de 6 heures payées 8 heures qui se pratique depuis des dizaines d'années, et que les patrons voulaient supprimer.

Les ouvriers de la banane viennent donc de remporter un succès considérable, succès qu'ils doivent à leur combativité et leur détermination.

Depuis plus de deux mois, la colère couvait chez les ouvriers de la banane : depuis avril 1975, le salaire pour une journée était de 43,92 F et les travailleurs voyaient leur pouvoir d'achat baisser régulièrement. Aussi, après de vaines négociations du syndicat CGTG avec les patrons qui ne proposaient que des miettes, les travailleurs réunis en assemblée générale le 3 février à la Bourse du Travail de Capesterre, décidaient de se mettre en grève à partir du 4.

Ils exigeaient essentiellement : — le paiement au SMIC, soit 51,54 F (6,44 F de l'heure) pour une journée de travail, sans aggravation des conditions de travail.

Les gros propriétaires se déclaraient prêts à accorder le SMIC mais exigeaient que le travail se fasse de 6 h à 14 h, soit



huit heures de présence effective, ce qui représentait un recul pour les travailleurs.

Au début du mouvement, les patrons sous-estimèrent la détermination des grévistes à faire aboutir leur revendication ; l'un d'entre eux alla jusqu'à déclarer que « les travailleurs reprendraient quand ils auraient faim ». Mais les travailleurs tinrent bon : du 4 au 20 février, la grève des travailleurs de la banane de la région de Capesterre-Goyave-Petit-Bourg a paralysé presque toutes les plantations. La région de Trois - Rivières - Gourbeyre - Saint-Claude fut également tou-

chée mais moins longtemps. La surveillance des plantations par des piquets de grève mobiles fut organisée, même pour la nuit. C'est cette combativité qui a permis aux travailleurs de vaincre la résistance patronale. C'est elle qui obligea les Dormoy, Butel, Deravin, Thionville et autre Max Martin à céder.

Mais depuis la reprise les patrons ont augmenté les tâches : ils imposent pour le salaire de 51,54 F, des tâches qui durent au moins six heures. Mais ils auront fort à faire car les travailleurs refusent ces abus et le mécontentement gronde à Capesterre.

19 MARS 1946 - 19 MARS 1976

Il y a 30 ans : la loi d'assimilation

FELIX Goin et Marius Moutet, respectivement président du gouvernement provisoire de la République française et ministre de la France d'outre-mer ainsi que André Le Troquer, ministre de l'intérieur, ont, le 19 mars 1946, signé à Paris le texte d'une loi qui, concernant le statut futur de quatre des colonies françaises, a été votée à l'unanimité.

Cette loi, plus connue sous la dénomination de loi « d'assimilation » a eu pour objet de classer comme départements français les territoires de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane française.

A l'origine de ce texte, trois propositions émanant des députés communistes de ces territoires, Paul Vergès et Lepervanche pour la Réunion, Léopold

Bissol et Aimé Césaire pour la Martinique, le dernier cité ayant été le rapporteur de ces propositions de loi devant l'assemblée nationale constituante.

Vigoureusement réclamée depuis plusieurs années par les communistes des colonies, saluée par la presse communiste de l'époque comme un « événement quasi-révolutionnaire » et une « étape sociale inéluctable », la départementalisation, aux yeux de ceux qui l'appelaient de leurs vœux, devait faire le bonheur des populations de quelques-unes des vieilles colonies de l'impérialisme français.

Mais — le vote unanime l'a prouvé — les députés de droite n'étaient pas hostiles à la départementalisation. C'est que l'attribution du statut de département

permettait de réaménager, en modernisant, les institutions régissant les rapports de l'Etat français avec certaines de ses vieilles colonies.

La départementalisation fut donc votée et tant bien que mal appliquée aux Antilles. Et même si la législation en vigueur en France ne fit, bien souvent que se juxtaposer à la législation coloniale préexistante, il n'en demeure pas moins que l'augmentation des salaires, notamment des salaires des fonctionnaires, la mise en place de la sécurité sociale, des allocations familiales (même à un taux inférieur à celui pratiqué en France), tout cela apparaissait comme un mieux par rapport à ce qui avait existé auparavant.

Mais qu'en reste-t-il aujourd'hui ?

(Suite page 3)

MARTINIQUE : Grève du secteur hospitalier



LE mercredi 25 février, les travailleurs du Centre Hospitalier de Fort-de-France entraient en grève pour défendre leurs revendications et pour soutenir la grève du Centre de Transfusion Sanguine.

Le personnel du CTS s'était mis en grève pour obtenir la garantie de l'emploi et le renvoi du directeur et du chef de service qui ne cessaient de bafouer la dignité des travailleurs. Ne pouvant faire céder le personnel du CTS, le préfet avait fait occuper les locaux par la police.

Il n'aura fallu que quelques jours aux hospitaliers pour faire céder l'administration. Le Conseil

d'administration et la préfecture ont en effet décidé la création de 116 postes sur les 146 réclamés par les travailleurs. Par ailleurs, ils ont annoncé la réintégration provisoire du personnel du CTS.

Les travailleurs restent cependant sur leurs gardes malgré l'accord intervenu et la promesse du paiement des jours de grève. Le 10 mars, réunis en assemblée générale, ils ont voté la suspension de la grève. La reprise définitive ne se fera que si dans quinze jours, à compter du 11 mars, la direction met en application les mesures annoncées par le préfet et l'administration.

C'est donc sur un succès que

les hospitaliers ont repris le travail, succès qu'ils sont bien décidés à transformer en victoire.

Et ce résultat, ils le doivent à la combativité dont ils ont fait preuve tout au long de la grève. Mais cette combativité n'a payé que parce que les travailleurs du CHFF ont su s'organiser et contrôler eux-mêmes leur grève. Au cours de la lutte, ils ont élu un comité de grève de trente personnes. Ce comité se réunissait en permanence et chacune de ses propositions était soumise au vote de l'ensemble du personnel en grève.

Les hospitaliers se sont donnés les moyens de vaincre. Et ils y sont parvenus.

Les luttes des travailleurs de la banane

L'UTA contre la grève de la banane

AU cours de la grève de la Banane, le syndicat UTA a pris une position pour le moins équivoque, qui a suscité la colère de nombreux travailleurs. L'UTA, dont l'influence se limite dans ce secteur à quelques plantations de Saint-Claude et de Trois-Rivières, envoya des représentants dans la soirée du 6 février à l'assemblée générale des grévistes à Capesterre.

Ces représentants prirent la parole et présentèrent un programme aux travailleurs en leur demandant de l'adopter. Ce programme n'était en fait guère différent de celui de la CGTG. La colère des grévistes fut à son comble le mardi, lorsque les équipes de débauchage, se rendant à Trois-Rivières, constatèrent que de nombreux ouvriers continuaient d'y travailler, et donnaient l'explication

suivante : l'UTA leur avait dit qu'il était inutile de faire grève, puisque la CGTG allait de toute façon signer un accord acceptant le salaire à l'heure effective. Le lendemain, des travailleurs en colère interdirent pratiquement aux membres de l'UTA d'assister à l'assemblée générale.

Il est à constater que l'UTA n'a jamais démenti officiellement le fait qu'elle n'ait pas appelé à la grève. Au cours d'un meeting à Pointe-à-Pitre, ses représentants ont bredouillé une explication selon laquelle la CGTG menait le mouvement sur un programme erroné, qu'il n'y avait donc rien à faire.

Nous pensons que toutes les tendances doivent avoir le droit de s'exprimer devant les travailleurs, quelle que soit leur influence. Cela est nécessaire pour que les travailleurs fixent

leur ligne de conduite dans l'action ou simplement dans sa préparation. Ce qui a choqué les travailleurs de Capesterre, c'est que manifestement les dirigeants de l'UTA n'avaient pas pour préoccupation d'apporter une perspective quelconque pour faire avancer l'action. Ce qui les intéressait, c'était de prendre le contrôle de la grève en passant par-dessus la tête des travailleurs. N'ayant pu le faire, l'UTA devait montrer par la suite que le succès de la grève ne l'intéressait guère. Et narmi les travailleurs qu'elle influençait elle sema la confusion en leur disant de ne pas faire grève.

Une fois de plus, les dirigeants de l'UTA ont montré qu'ils considèrent les travailleurs comme une masse de manœuvre pour leur propre politique.

Pourtant, face à l'intransigeance patronale, il faut répondre par une action d'ensemble des ouvriers de toutes les usines à sucre.

Les travailleurs ont montré lors de la grève du 18 qu'ils étaient prêts à se battre. Et, si ceux qu'ils considéraient comme leur direction ne leur offrent pas de perspective, ils devront eux-mêmes prendre leurs affaires en main pour organiser leur lutte. C'est d'ailleurs le seul langage que comprennent les patrons.

Dans les usines à sucre rien n'est réglé !

● Devant la détermination des ouvriers d'usine, détermination que confirmait la grève générale du 18 février, les patrons acceptaient de reprendre les négociations qu'ils avaient précédemment rompues. Les ouvriers d'usines réclamaient 20,31 % d'augmentation, ce qui élèverait leur salaire au niveau de celui des ouvriers du Bâtiment. Mais les patrons n'avaient pas pour autant perdu leur arrogance. Alors, face à leur intransigeance la CGT marchandat : de 20,31 %, elle des-

cendit à 12 %. Puis elle proposa de faire crédit, 7 % tout de suite et le reste à la fin de la récolte. Les patrons refusèrent : « C'est 5 %, à prendre ou à laisser ».

On vit alors la CFDT, l'UISG et l'UTA s'incliner et signer l'accord.

La CGT, pour sa part, bien qu'ayant refusé de signer, ne semble pas décidée à relancer l'action. Dans une déclaration, elle renvoie la décision au niveau de chaque usine.

Le prix de la canne reste stationnaire

● Le prix de la tonne de canne a enfin été fixé par le préfet de la Guadeloupe. Au cours d'une conférence de presse, il annonça que pour cette campagne le prix de la tonne de canne serait fixé à 102 F pour une richesse de 9 et pour les planteurs produisant plus de mille tonnes de canne. Pour ceux qui produisent moins de mille tonnes, le prix sera aussi de 102 F mais ils toucheront, dit le préfet, une prime (de 7 F par tonne) versée par l'Etat. On le voit donc, rien n'a changé par rapport à l'année dernière. Le prix versé aux petits planteurs par

les usiniers n'a pas augmenté, ce serait plutôt le contraire. Au cours de sa déclaration, le préfet a évoqué le problème du prix du sucre qui serait paraît-il vendu moins cher que l'année dernière. Ainsi donc l'Etat et les capitalistes du sucre veulent faire payer aux petits paysans les fluctuations du cours du sucre sur le marché.

Les petits planteurs, eux, n'ont pas l'intention d'être les victimes de cette politique et au cours des dernières semaines, ils ont à plusieurs reprises manifesté leur vo-

lonté de voir augmenter le prix de leur produit. Et cela est normal. Puisque tous les prix augmentent, les frais de production de la canne sont aussi plus élevés. Les petits planteurs doivent eux aussi rentrer au moins dans leurs dépenses et tirer de leur production de quoi vivre décemment.

Cet objectif est pour eux vital. Tandis que pour les capitalistes du sucre, il s'agit tout simplement de s'enrichir en spéculant sur un produit de la sueur des hommes sans avoir à travailler.

Les enseignements de la grève de la banane (Guadeloupe)

PENDANT la grève, les travailleurs se réunissaient en assemblée générale tous les soirs. Et là, un compte rendu leur était fait par la délégation qui avait participé aux négociations avec le syndicat patronal SYBANA, ou encore on discutait des problèmes de la grève, et des décisions étaient prises. Au début, le secrétaire de la CGTG de la Banane choisissait lui-même les délégués qui devaient participer aux négociations avec le patronat. Par la suite, les travailleurs lui imposèrent la participation d'autres délégués choisis par eux.

Bien sûr, les grévistes n'ont pas réussi à mettre sur pied un comité de grève, et à l'imposer au secrétaire syndical qui s'opposait farouchement à cette décision. Mais, du début à la fin de leur mouvement, ils sont restés sur leurs gardes, ils ont organisé sur le plan pratique leur grève.

A partir du 11 février, certains gros propriétaires, avec la complicité de briseurs de grève, commencèrent à couper des bananes le soir. Leur manœuvre fut vite déjouée car la surveillance s'organisa alors pour la nuit.

C'est parce qu'ils se sont donnés les moyens de vaincre que les grévistes ont fait céder les patrons. La joie était à son comble le vendredi 20 février au soir, à Capesterre. Les bars furent pris d'assaut par les travailleurs qui allaient fêter leur victoire. Plus tard, dans la nuit, un défilé de voitures avec concert de klaxons circula dans les rues de la ville.

La combativité des travailleurs a finalement eu raison de la rapacité des patrons. La victoire a été acquise grâce à toute l'énergie déployée par les travailleuses et les travailleurs des plantations.

C'est le soul de leur dignité qui leur a permis de tenir mal-

gré les difficultés qui commençaient à se manifester dans bien des familles ouvrières.

Mais certains travailleurs se rendent compte des points faibles qu'il y a eu dans la conduite de la grève. A vrai dire, cette grève était portée par l'élan, la combativité des grévistes, par le courage et le moral des femmes en particulier, mais elle n'avait pas vraiment de direction. Car les responsables de la CGTG de Capesterre loin de donner une direction au mouvement s'opposaient à ce que les travailleurs s'en donnent une eux-mêmes. Les travailleurs les plus décidés manquèrent de confiance en eux-mêmes pour imposer aux dirigeants syndicaux de la Banane, une telle direction.

Ils se contentèrent d'être l'aile marchante du mouvement, de veiller à ce que la grève soit effective. Et ce n'est que devant certaines attitudes franchement antidémocratiques du responsable syndical, que des travailleurs comprirent qu'il fallait dès lors surveiller tous ses faits et gestes.

Durant toute la grève, les travailleurs eurent autant à surveiller les plantations qu'à se méfier du responsable syndical. Aussi, vers la fin de la grève, il fut beaucoup question de la manière dont la grève marchait et de la nécessité du comité de grève.

Un comité de grève est effectivement indispensable. Il faut que la direction de la grève soit l'émanation des travailleurs en grève. Il faut qu'elle soit élue et contrôlée par les grévistes. Il faut que le comité applique les décisions définies par l'assemblée des grévistes. C'est la seule façon d'éviter que la conduite de la grève échappe à ceux qui la font, et que le responsable syndical puisse s'entendre avec les propriétaires sur un compromis que les travailleurs considèrent comme insuffisant.

Élection d'un révolutionnaire au Conseil général

LE GRS, tendance se réclamant comme nous du trotskysme aura un conseiller général en Martinique. Il y aura donc dans cette caverne où se trament bien des coups derrière le dos des travailleurs quelqu'un qui se réclame des idées révolutionnaires pour y surveiller ce qui se passe et le dire publiquement aux travailleurs.

Nous sommes évidemment très satisfaits de ce fait. Car dans la mesure où Jean-Elie se réclame de la classe ouvrière et de la nécessité pour celle-ci de se battre pour mettre fin à l'oppression nationale de la Martinique et à l'exploitation capitaliste, son élection ne peut être que profitable à l'ensemble des travailleurs.

Elle le sera si le conseiller révolutionnaire utilise la tribune que constitue le Conseil général pour se faire l'écho des luttes des travailleurs.

Nous l'avons dit pendant la campagne électorale, un conseiller révolutionnaire ne participe pas au Conseil général en croyant qu'il puisse changer la situation des travailleurs. Mais il ne peut y surveiller tout ce qui s'y trame derrière le dos des travailleurs.

Un conseiller révolutionnaire devrait être en permanence au service des travailleurs pour les petits comme pour les grands faits de l'exploitation quotidienne. Il devrait en toute circonstance être leur porte-parole et intervenir dans toutes les questions qui touchent à la vie des travailleurs.

Un conseiller révolutionnaire, c'est aussi un trait d'union entre les travailleurs pour leur permettre de renforcer leur organisation et unifier leurs luttes.

Dans la mesure où Jean-Elie remplira ce rôle, les travailleurs n'auront qu'à se réjouir de son élection. Ils pourront voir la différence de comportement qui existe

entre ceux qui font d'un poste électif un but et ceux qui veulent s'en servir pour renforcer la lutte des travailleurs.

Edouard JEAN-ÉLIE

Les résultats des révolutionnaires

● Les résultats obtenus par les quatre candidats présentés par Combat Ouvrier en Guadeloupe et en Martinique sont les suivants :

MARTINIQUE :

Maugée Louis, Lamentin : 125 voix, soit 2,69 % des suffrages exprimés.

Elisabeth Thomas, Fort-de-France III : 163 voix soit 2,49 % des suffrages exprimés.

GUADELOUPE :

Céleste Max, Abymes II : 65 voix soit 2,48 %.

Dahomay Rita, Sainte-Rose : 45 voix soit 1,63 %.

Il s'agit de résultats encore faibles mais tels qu'ils sont ils n'en représentent pas moins un encouragement pour une tendance comme la nôtre qui n'existe que depuis cinq ans aux Antilles.

En Martinique, le GRS, organisation qui se réclame elle aussi du trotskysme, présentait trois candidats qui ont obtenu comme résultats :

Jean-Elie Edouard, Ajoupa Bouillon : 523 voix, élu.

Relautte Félix, Basse-Pointe : 121 voix, 6 % des suffrages exprimés.

Suréna Guillaume, Case Pilote : 119 voix, 12 % des exprimés.

Dans ces deux derniers cantons, le nombre important de voix obtenu par le GRS s'explique par le fait que Relautte est bien connu des travailleurs de la région où il avait autrefois des responsabilités au sein du PCM. Pour Case Pilote, Suréna était le seul candidat de gauche.

Probablement un grand nombre de voix socialistes et communistes ont dû se porter sur son nom.

Ces deux remarques ne diminuent en rien l'importance du succès obtenu par ces candidats. C'est bien la preuve que les travailleurs considèrent les révolutionnaires comme des gens qui peuvent incarner leur mécontentement et leurs espoirs.

LA GALE EN GUADELOUPE

Incurie de l'administration coloniale

A plusieurs reprises, Combat Ouvrier bi-hebdomadaire a dénoncé la propagation en Guadeloupe depuis le mois de novembre d'une véritable épidé-

mie de gale. La responsabilité de l'extension du fléau incombe uniquement à la DASS et à l'administration préfectorale qui ont, dans un premier temps, choisi d'ignorer la maladie. Celle-ci ont le sait n'atteint que les couches les plus pauvres, les plus démunies de la population. Des mesures viennent d'être prises mais elles viennent si tardivement qu'elles attestent de la désinvolture et du profond mépris de l'administration à l'égard des victimes d'un mal atroce.



Il y a trente ans, la départementalisation

Le PCF, ses fédérations antillaises et l'émancipation des colonies

DANS les années 40, au moment où soufflait le vent de la décolonisation et était votée la loi d'assimilation, la politique du PCF, en matière coloniale était déjà celle qu'elle est aujourd'hui, c'est-à-dire soucieuse des intérêts de la France, entendons de l'impérialisme français dans les territoires sous sa domination.

Sur ce point et sur le fond, ses fédérations des Antilles n'ont pas manifesté de désaccord. Et, de fait, la seule perspective offerte aux peuples colonisés par le PCF était celle de l'« Union française », « union libre, confiante et fraternelle des peuples coloniaux avec le peuple de France » considérée comme l'objectif à atteindre pour une politique « vraiment française » (souligné par CO). A la même époque (début 1945), les « Cahiers du communisme », revue éditée par le PCF, après avoir affirmé « avec netteté et sans équivoque » le droit à l'autodétermination des peuples dominés par le colonialisme français, s'opposait pourtant — pour l'heure — à l'exercice de ce droit.

D'abord parce que la présence française, d'après les « Cahiers », pouvait seule instaurer chez ces populations « une démocratie véritable » et les préserver des pillards modernes que sont les trusts.

Ensuite parce que ces peuples ne seraient pas capables de se « garantir une existence vraiment indépendante ».

Autrement dit, le PCF justifiait le colonialisme français avec le grosier prétexte que, si ce n'est pas la France qui opprime, ce pourrait être d'autres puissances. Mais, qui, sinon ces peuples colonisés eux-mêmes

étaient mieux placés pour décider s'ils souhaitaient accéder à la souveraineté nationale ? Certains se battaient déjà contre le colonialisme français en Indochine, en Afrique du Nord. En faisant ainsi valoir l'incapacité des colonies à une existence économique indépendante, le PCF reprenait les mêmes arguments qu'ont toujours invoqué le colonialisme et la réaction pour s'opposer au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Prompt à parler de « convoitise » des autres impérialistes, le PCF dans le même temps cautionnait les massacres de populations perpétrés par l'impérialisme français lui-même à Sétif en Algérie, à Madagascar, le bombardement du port d'Haï-Phong en Indochine. Tout cela au nom de la démocratie

française et sans doute pour mieux assurer l'« Union française ».

Pour ce qui est des Antilles, les travailleurs n'eurent pas beaucoup à attendre pour connaître le véritable visage de l'assimilation. Les trois décennies qui viennent de s'écouler ont vu se dérouler des conflits importants dans le monde du travail. Presqu'à chacune de ces occasions, les travailleurs ont payé de leur vie d'avoir résisté à l'exploitation capitaliste.

En 1946, les ancêtres du PCG et du PCM ont voulu prendre un nouveau tournant pour ne pas être dépassés par le nationalisme naissant.

Aujourd'hui, ils sont partisans de l'autonomie. Mais, comme avant, ils cherchent à aménager le système. Or, le véritable problème est

justement là. Si la classe ouvrière, si les travailleurs des villes et des campagnes veulent s'émanciper, il leur faut s'organiser pour s'emparer du pouvoir politique. Sur le chemin de son émancipation, le prolétariat des Antilles se heurte inévitablement à l'Etat qui protège les intérêts des bourgeois, des nantis, autrement dit, à l'heure actuelle, à l'Etat colonial français. Le combat du prolétariat des Antilles pour son émancipation sociale, pour la conquête et l'exercice du pouvoir politique, ne peut aboutir que par le renversement de la domination coloniale. Ce n'est pas un problème de statut juridique. C'est un problème de classe. Mais cela fait belle lurette que PCG et le PCM ne luttent plus pour le pouvoir de la classe ouvrière aux Antilles.

19 MARS 1946 - 19 MARS 1976

Les Antilles connaissent toujours la misère. Et loin de régler les problèmes, la départementalisation les a aggravés. Elle a certes suscité le développement d'une petite-bourgeoisie plus importante numériquement et plus aisée, mais en même temps qu'elle élevait ainsi le « standing » d'une catégorie de la population, elle créait dans toutes les autres couches des besoins qu'elle n'était pas capable de contenir. Ce n'était d'ailleurs pas son objet.

Et ce que l'on peut aujourd'hui

reprocher aux partis communistes des Antilles, c'est bien sûr le fait qu'ils aient voté la loi de 1946 en cautionnant une option politique de l'impérialisme français ; c'est aussi d'avoir cru ou feint de croire que l'assimilation profiterait d'égale manière à toutes les couches de la population.

S'ils avaient été vraiment communistes, ce qu'ils n'étaient pas, ils auraient cherché à tout moment à éclairer les travailleurs des Antilles sur les limites de la départe-

mentalisation, prévu qu'elle arrangerait surtout une minorité de gens : les petits-bourgeois locaux ou venant de la métropole, et dénoncé ce fait sans arrêt devant les travailleurs.

Parce que c'était là le seul moyen de préparer les travailleurs et toutes les couches pauvres de la population à s'organiser et à lutter dans le cadre formel de la départementalisation pour que ce cadre soit brisé et que la classe ouvrière impose un jour son pouvoir politique.

MUTILATION D'UN TEXTE

Dans les propositions originales d'Aimé Césaire et de ses collègues, la départementalisation devait faire des Antilles des départements comme les autres, où toutes les lois votées en France seraient applicables automatiquement.

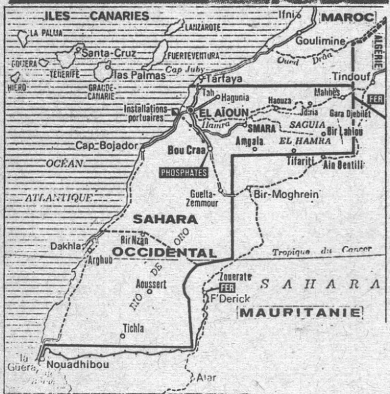
En réalité, sous la pression du lobby des planteurs et des usiniers, le texte définitif qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée nationale ira exactement en sens inverse des souhaits du député de Fort-de-France et de ses amis. De fait, l'article 3 de la loi dispose que : « Dès la promulgation de la présente loi, les lois nouvelles applicables à la métropole le seront dans ces départements — les DOM —, sur mention expresse insérée aux textes ».

Autrement dit, si l'on s'en tient à cette formulation, les Antilles, la Guyane et la Réunion seraient des départements à part entière chaque fois que le pouvoir le voudra bien. Pour le reste, ces territoires seraient, comme le craignait Césaire, des départements « diminués ». Et cela sera le cas en particulier, à l'occasion de lois sociales, avantageuses pour la population, pour lesquelles on omettra comme par hasard la nécessaire « mention expresse ».

Ainsi, Césaire et compagnie ont, en votant la loi dans sa rédaction définitive, renié leurs positions initiales et c'est finalement avec leur caution que ce texte mutilé est entré en vigueur.

(Suite de la page 1)

SAHARA : le peuple Sahraoui a choisi l'indépendance



LE vendredi 27 février dernier, au Sahara occidental, pourtant envahi par les troupes marocaines et mauritaniennes depuis le départ des colonisateurs espagnols, le Front Polisario annonçait la naissance de la « République arabe sahraouie démocratique ».

Par cette proclamation, les dirigeants du Front Polisario ont voulu obliger l'ensemble des pays africains et en particulier ceux de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) à prendre position. Il semble bien que ce geste politique ait porté puisque déjà dix-sept pays, membres de l'Organisation se sont prononcés en faveur de la reconnaissance du Front, tandis que dix-sept autres hésitent encore et treize sont résolument hostiles.

Cette proclamation témoigne par ailleurs de la vitalité de la résistance sahraouie. Résistance que trois mois de présence des troupes mauritaniennes du dictateur Ould Dada et marocaines du roi Hassan n'ont pas réussi à ré-

duire. Les combattants sahraouis refusent de voir leur pays purement et simplement intégré au Maroc.

Ils doivent pouvoir compter sur le soutien de tous les révolution-

naires, de tous les travailleurs. Certes, le Front Polisario n'a rien d'une organisation socialiste, et ses perspectives se limitent à créer un Etat national sahraoui bourgeois, du même type que les

Etats voisins de Mauritanie ou du Mali.

Mais le peuple sahraoui a le droit de disposer de lui-même et de se donner son propre Etat national.

ESPAGNE : le régime de Juan Carlos assassine les travailleurs

L'ORDRE de grève dans le Pays Basque, pour protester contre le meurtre de quatre travailleurs par la police a été très suivi.

La plupart des grands centres industriels du pays ont été paralysés. Bien sûr la principale raison de l'étendue de cette grève est la colère des travailleurs déclenchée par l'assassinat de quatre de leurs camarades. Mais cette vague de grève ne s'expli-

que pas seulement par un coup de colère.

Cela fait plusieurs semaines qu'au travers d'une multitude de grèves et de manifestations la classe ouvrière et plus particulièrement celle de Catalogne et du Pays Basque se mobilise. Jusqu'ici la police et les forces de répression ont essayé de freiner ce mouvement en souplesse tout en sauvegardant l'image libérale que le régime s'efforce de se donner. Eh bien, à Vitoria le mas-

que libéral est tombé. Les dirigeants politiques espagnols ont choisi entre leur préoccupation d'assurer une transition du régime, de la dictature ouverte vers une forme parlementaire, et la nécessité de maintenir un ordre social au profit des investisseurs de capitaux espagnols et étrangers.

C'est là un tragique rappel pour toute la classe ouvrière espagnole. La « libéralisation » telle que la veulent Juan Carlos et les siens ne concerne pas les travailleurs.

ANGOLA : le MPLA, une organisation nationaliste comme les autres

AU moment où le MPLA se trouvait engagé dans la lutte contre l'impérialisme qui par FNLA et UNITA interposés défendait ses intérêts dans cette partie du monde, notre tendance avait affirmé sa solidarité avec cette organisation.

Cependant, contrairement à d'autres tendances révolutionnaires notre soutien n'excluait en rien la critique du MPLA qui bien que radical n'en demeurait pas moins le représentant des inté-

rêts de la bourgeoisie angolaise. L'Etat mis en place par le MPLA ne pouvait être qu'un Etat dictatorial et ne représentait nullement les intérêts de la classe ouvrière ou des masses exploitées des campagnes. Le MPLA n'avait non plus aucune vertu « progressiste » particulière en face des deux organisations soutenues par l'impérialisme.

Le MPLA n'a jamais représenté qu'une politique bourgeoise qui n'excluait pas la possibilité d'une

collaboration avec l'impérialisme. C'est l'impérialisme qui en jouant la carte des organisations adverses l'avait contraint à se chercher des alliés du côté de l'URSS.

Aujourd'hui, que le MPLA s'est imposé comme le vainqueur, la politique de ses dirigeants s'oriente vers la reprise des relations avec les régimes les plus acharnés à sa défaite et notamment avec le Zaïre.

Qu'Agostinho Neto, le diri-

geant du nouvel Etat angolais puisse à nouveau serrer la main du dictateur pro-américain Mobutu n'a rien de paradoxal. Car si Neto a pendant tout le conflit accepté l'aide de l'URSS et de Cuba, il tient à montrer qu'ils ne sont pas des alliés privilégiés aujourd'hui. En renouant des relations avec le Zaïre de Mobutu, les dirigeants du MPLA entendent signifier par là à l'impérialisme US que pour leur part ils sont prêts à s'engager dans la voie de la réconciliation.

LIBAN : vers une solution bonapartiste

AINSI le cessez-le-feu patronné il y a quelques temps par la Syrie et les organisations palestiniennes n'aura duré que peu de temps.

Aujourd'hui c'est par une autre méthode qu'un général se propose de régler le problème. Soutenu par une partie de l'armée, le général Adhab a pris la direction des affaires à Beyrouth et s'apprete à congédier un président de la République et un personnel politique qui ne détenaient en fin de compte que l'ombre du pouvoir.

Le coup tenté par le général Adhab peut en effet être considéré par des forces politiques du camp opposé comme une solution de compromis viable. En tout cas, son objectif immédiat est de donner un coup d'arrêt à un processus de désintégration dans l'armée qui ne faisait que se renforcer au fil des jours et qui aurait probablement abouti à l'éclatement de l'Etat libanais. Les classes possédantes chrétiennes ou musulmanes n'avaient aucun intérêt à voir grandir l'inefficacité d'un instrument aussi important que l'armée. C'est ce qui explique l'appui des partis musulmans et des chrétiens maronites à Adhab ainsi que l'attentisme des phalangistes de Pierre Gemayel.

Adhab est-il l'homme providentiel qui va réaliser autour de lui l'unité nationale en réussissant à imposer aux différents partis les concessions nécessaires pour ob-

tenir la paix politique et sociale ? Ou sera-t-il simplement un relais avant l'apparition d'un tel bonaparte ? Il est trop tôt pour le dire, mais vu la détérioration de la situation, vu l'incapacité des organisations à fournir une perspective révolutionnaire aux masses exploitées, c'est probablement dans la voie ouverte par Adhab que bien des gens de tous les camps en présence sont prêts à s'engager.



DÉVALUATION DU FRANC DES DISCOURS AUX RÉALITÉS

LE gouvernement a attendu le lendemain des cantonales pour annoncer sa décision de suspendre la participation du franc au « serpent » monétaire européen. Soit dit en passant, Giscard n'a pas hésité à dépenser des milliards pour soutenir le franc, alors que la sortie du « serpent » était inévitable. Mais à la veille des cantonales, annoncer une telle sortie, qui revient en fait à une dévaluation, aurait été un bien mauvais argument électoral pour les candidats de la majorité présidentielle.

Le franc a déjà subi une baisse de 4,5 % par rapport à la

monnaie allemande. Certains veulent voir dans cette situation des avantages : la dévaluation permettrait aux produits français d'être moins chers et donc compétitifs sur le marché international. Si une telle possibilité existe, le renchérissement du coût de la vie que provoque la dévaluation à l'intérieur est susceptible d'atténuer cet avantage et quasiment de l'annuler. En outre, l'incertitude créée par les changements permanents de la valeur des monnaies ne facilite pas les échanges commerciaux.

En réalité, l'instabilité de la monnaie française comme celle d'autres monnaies européennes,

ne fait que traduire la mauvaise santé de l'économie de ces pays et l'anarchie du système capitaliste. La sortie du « serpent » est la manifestation d'une crise qui dure depuis des mois et qui risque de se manifester encore plus brutalement qu'elle ne le fait aujourd'hui par l'accroissement du chômage, la baisse considérable du niveau de vie pour les travailleurs.

Plus que jamais, ces derniers doivent se préparer à écarter du pouvoir une classe bourgeoise décatie, incapable d'offrir autre chose à l'humanité que la perspective de sa propre faillite.

DOMINIQUE

IL FAUT SAUVER DESMOND TROTTER

Le militant nationaliste dominicain Desmond Trotter est toujours en danger de mort. Son sort est désormais entre les mains du « Privy Council » (cour d'appel de Londres, Grande-Bretagne) qui doit, courant mars, statuer sur son cas.

Rappelons que, alors que sa responsabilité est dégagee par tous les témoignages dignes de foi, Desmond Trotter continue à être accusé du meurtre d'un touriste.

En réalité, en tentant d'abattre Desmond Trotter, le Premier ministre réactionnaire de la Dominique, Patrick John, tente d'empêcher la jeunesse de ce pays de se révolter contre la dictature qu'il fait régner et contre la misère que connaît la Dominique.

Solidarité !
Vie sauve pour Desmond Trotter !

COMBAT OUVRIER

Directeur de publication :
Marie-Eugène ZOSOR
Adresser
toute correspondance :

ANTILLES :
Gérard BEAUJOUR
BP 214
97110 POINTE-A-PITRE
(GUADELOUPE)
ou BP 386
97204 FORT-DE-FRANCE
(MARTINIQUE)

FRANCE :
Combat Ouvrier
BP 80
93302 AUBERVILLIERS
Impression
Graphie-Press
Epinay-sur-Seine
Commission paritaire
N° 51-728

TARIF DES ABONNEMENTS

FRANCE :
— ordinaires 1 an : 12 F.
— sous pli fermé 1 an : 15 F.
ANTILLES :
— sous pli fermé 1 an : 15 F.
ETRANGER : écrire au journal.

Tous versements de fonds,
abonnements et soutiens doi-
vent être faits à :

Jocelyn BIBRAC
CCP 32 566-71 La Source